

## PROCÉDURE

### Demande de dérogation scolaire - Année scolaire 2019/2020

#### Dérogation de secteur scolaire pour un enfant de la commune (entre école de Valbonne) :

La Commune est répartie en 4 périmètres, les enfants sont prioritairement inscrits dans l'école de leur secteur d'habitation.

**Sont préalablement accordées**, les dérogations de secteur scolaire ayant pour motif :

- **Le regroupement de fratrie,**

**Pour les autres motifs**, il est précisé que les demandes seront subordonnées à la capacité d'accueil de l'école de secteur et de l'école demandée. Les démarches à accomplir sont indiquées ci-après.

#### Dérogation pour la scolarisation à Valbonne Sophia Antipolis d'un enfant en provenance d'une commune extérieure :

Pour les familles qui n'habitent pas la commune de Valbonne Sophia Antipolis, mais sollicitent la scolarisation de leurs enfants dans l'une de nos écoles maternelles et/ou élémentaires, **il est précisé que les demandes seront subordonnées à la capacité d'accueil.**

→ **Les enfants doivent donc impérativement être inscrits dans leur commune de résidence.**

Si néanmoins, les familles souhaitent effectuer une demande, les démarches à accomplir sont indiquées ci-après.

#### DÉMARCHES A ACCOMPLIR :

**1** – compléter et signer la fiche de demande de dérogation : [à télécharger ici](#),

**2** – la remettre au Service Education, soit :

- Par courriel à : [service.enseignement@ville-valbonne.fr](mailto:service.enseignement@ville-valbonne.fr)
- Par courrier à : Mairie de Valbonne – Service Education  
BP 109 – 06902 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX
- Sur place à : l'Hôtel de Ville – bureau n° 13 – 1 place de l'Hôtel de Ville – Valbonne Village  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

#### RÉPONSES :

Les familles recevront la décision par courrier.

**Pour les demandes transmises jusqu'au 19 avril 2019**, les réponses seront envoyées début mai 2019.

**Pour celles reçues à partir du 20 avril 2019**, les réponses seront envoyées dans les meilleurs délais, au fur et à mesure de leur traitement.